

CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE À L'APPUI DE LA PAIX AU MOYEN-ORIENT

**Siège de l'UNESCO, Paris
12 et 13 juillet 2005**

LA PAIX AU MOYEN-ORIENT : SE MOBILISER POUR METTRE FIN A L'OCCUPATION ISRAËLIENNE

Réseau international de coordination pour la Palestine

PLAN D'ACTION DE 2005

Nous, organisations de la société civile, déterminées à faire cesser l'occupation des territoires palestiniens par Israël et à faire respecter les droits dont est toujours privé le peuple palestinien, y compris le droit à l'autodétermination, sommes à nouveau réunies aujourd'hui. Nous appuyons nos travaux sur les droits de l'homme, le droit international, la Charte des Nations Unies et les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que sur notre attachement à l'internationalisme et notre conviction que le rôle de l'ONU reste d'une importance cruciale pour l'arrêt de l'occupation. Nous sommes convaincues que ces outils offrent la seule feuille de route susceptible de servir de base à la réalisation d'une paix globale, juste et durable.

Cette semaine marque le premier anniversaire de l'avis consultatif historique rendu par la Cour internationale de Justice sur l'illégalité du Mur annexionniste de l'apartheid construit par Israël, des colonies de peuplement et de l'occupation, et des conséquences de cette illégalité; nous nous joignons à nos collègues du monde entier pour rappeler, par une semaine de manifestations spéciales, l'importance de cette décision et réaffirmer notre détermination à tout mettre en œuvre pour la faire appliquer et faire démolir le Mur.

Il reste que la situation sur le terrain, dans les territoires occupés, ne cesse de s'aggraver. Bien que l'avis de la Cour internationale de Justice ne laisse place à aucune ambiguïté, et malgré le soutien massif dont bénéficient les résolutions de l'Assemblée générale confirmant cet avis, la construction du Mur se poursuit. Ce mur symbolise désormais la crise permanente due à l'implantation des colonies de peuplement israéliennes, à leur extension et à leur transformation en centres armés de combat contre les Palestiniens, TOUTES ces colonies ayant été construites en violation du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU. L'occupation sur le terrain se traduit par la confiscation de terres, la démolition d'habitations, l'escalade de la violence aux points de contrôle et sur les routes, les bouclages, des couvre-feux, la reprise par Israël de sa politique d'assassinats et d'autres violations de la quatrième Convention de Genève. L'existence de plans de construction de nouvelles colonies dans la vallée du Jourdain et, en particulier, à Jérusalem témoigne de la duplicité d'Israël lorsqu'il prétend être attaché à une solution prévoyant deux États, alors que la saisie de terres aux fins de l'implantation de colonies de peuplement se poursuit et que la perspective d'un État palestinien viable dans le cadre de la solution à deux États semble de plus en plus irréalisable. L'apartheid de facto qui règne actuellement sur le terrain risque d'être institutionnalisé.

Nous nous inquiétons en particulier des conséquences du « désengagement » de Gaza prévu par Israël, qui changera la forme, mais pas l'essence, de son occupation et de sa mainmise. Il va de soi qu'Israël, puissance occupante, est tenu unilatéralement de mettre totalement fin à l'occupation de tous les territoires palestiniens. Or, il est évident que le « désengagement » de Gaza n'a pas pour objet de mettre fin à l'occupation, mais qu'il est un stratagème pour légitimer l'annexion par Israël de vastes étendues de terres en Cisjordanie, une compensation appuyée par les États-Unis dans une lettre adressée au Premier Ministre Ariel Sharon par le Président George W. Bush en avril 2004. Ceci aura pour effet d'accroître encore la domination israélienne sur l'économie et la société de Gaza.

La nécessité urgente de faire appliquer le droit international humanitaire – qui interdit l'implantation de colonies de peuplement, la démolition d'habitations et la violence à l'égard d'une population occupée et qui exige la création d'un État palestinien indépendant, viable, d'un seul tenant et souverain, ayant Jérusalem comme capitale – reste notre principale préoccupation. Il y a lieu de continuer de faire pression sur nos gouvernements pour que la décision de la Cour internationale de Justice relative à l'illégalité du Mur soit appliquée. Il s'impose plus que jamais d'élaborer de nouvelles stratégies afin d'offrir une protection internationale aux Palestiniens en proie à la brutalité des forces israéliennes d'occupation.

Notre action consistant à organiser une opposition internationale à l'occupation des territoires palestiniens par Israël est renforcée et facilitée par l'appui que nous trouvons auprès du vaste mouvement mondial mobilisé contre l'occupation et pour la justice dans tout le Moyen-Orient, et par notre participation à ce mouvement.

Nous réaffirmons notre engagement solennel à mettre fin à l'occupation de la Palestine. Nous prendrons part à des campagnes de solidarité et œuvrerons auprès des organisations de la société civile, des parlements, des gouvernements et de l'Organisation des Nations Unies, en particulier du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien établi par l'Assemblée générale et de la Division des droits des Palestiniens, afin de créer un mouvement qui soit assez puissant pour faire cesser l'occupation israélienne.

Nous prenons acte que nos organisations constitutives mènent des activités touchant à des questions très diverses, y compris à l'application de l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice sur l'illégalité du Mur de l'apartheid et des colonies de peuplement, en faisant campagne pour la protection internationale des Palestiniens qui vivent sous l'occupation, en mobilisant l'appui en faveur du droit des réfugiés palestiniens de rentrer chez eux, en renforçant la capacité des Nations Unies de défendre les droits des Palestiniens et en commémorant la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le 29 novembre. Nous appuyons toutes ces campagnes importantes.

IL FAUT AGIR

Nous savons que notre force en tant que réseau international repose sur notre capacité d'agir collectivement dans le cadre de campagnes et d'actions harmonisées. Pour cela, nous engageons instamment les mouvements sociaux, les organisations et les coalitions internationaux, nationaux et régionaux à s'associer à l'appel lancé à l'unisson par la société civile palestinienne en faveur d'une campagne mondiale de boycottage, de désinvestissement et de sanctions afin de faire pression sur Israël pour qu'il mette fin à l'occupation et se conforme pleinement au droit international et à toutes les résolutions pertinentes de l'ONU. Nous avons décidé que l'année qui vient sera celle de la mobilisation en faveur du boycottage, du désinvestissement et des sanctions et du lancement de cette campagne. Nous lançons un appel à nos partenaires, afin d'intensifier nos activités, en privilégiant la campagne de boycottage, de désinvestissement et de sanctions, et, ensemble, de mettre fin à l'occupation.